

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **1^{er} juin 2020** à 20 h, au 45 rue Beausoleil. Compte tenu de la pandémie de la Covid-19, les conseillers avaient le choix d'y participer en personne ou par vidéoconférence. Étant donné leur présence à l'Hôtel de Ville, des mesures sanitaires et de distanciation étaient mises en place.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

142-06-2020 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Mireille Bibeau, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

QUE la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2020 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

143-06-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 1^{er} juin 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

144-06-2020 3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020 – À huis clos

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

145-06-2020 3.2 Séance extraordinaire du 19 mai 2020 – À huis clos

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

146-06-2020 4.1 Avis de motion – Règlement CV. 546 modifiant le CV. 489 – Animaux

AVIS DE MOTION est donné par Yves Morin, qu'il entend proposer pour adoption lors de la présente séance le projet de règlement C.V. 546 modifiant le CV. 489 étant donné l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens qui est entrée en vigueur le 3 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

147-06-2020 **4.2 Dépôt du premier projet – Règlement CV. 546 modifiant le CV. 489 – Animaux**

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION a été donnée par Yves Morin pour adopter le projet de règlement C.V. 546 modifiant le CV. 489 étant donné l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens qui est entrée en vigueur le 3 mars 2020.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le dépôt d'un premier projet de règlement, identifié par le numéro C.V. 586, modifiant le CV. 489 en y ajoutant un nouveau libellé au CHAPITRE III SECTION 4 qui devra dorénavant se lire comme suit, avec l'ajout du point 3.29 :

3.29 Les chiens de 20 kg et plus devront porter un licou ou un harnais en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

148-06-2020 **4.3 Adoption du règlement CV. 545 – Districts électoraux**

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. e-2.2), le nombre de districts électoraux par la Municipalité doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'ARTICLE 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. 2-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 %, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la commission de la représentation électorale ;

ATTENDU QU'en prévision des élections générales de novembre 2021, la Ville de Saint-Gabriel doit refaire sa carte électorale ;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION a été donné lors de la séance tenue le 6 avril 2020 (référence résolution 094-04-2020) ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance tenue le 6 avril 2020 (référence résolution 095-04-2020) ;

ATTENDU QUE suite à l'avis public publié le 27 avril 2020, personne n'a transmis d'opposition au règlement proposé ;

ATTENDU l'arrêté numéro 2020-004 et les suivants de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE soit ordonné et statué, par le règlement du conseil portant le numéro CV. 545, la division du territoire de la Ville de la façon suivante :

ARTICLE 1 - Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - Le territoire de la Ville de Saint-Gabriel est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

District électoral numéro 1 - (404 électeurs) : Le lac Maskinongé, le prolongement de la rue McLaren, l'avenue du Parc jusqu'à la rue Provost en lien limitrophe excluant les numéros civiques pairs et impairs de ce segment, cette rue, jusqu'à la rue Mondor en lien limitrophe excluant les numéros civiques pairs et impairs de ce segment, cette rue jusqu'à la rue McLaren en lien limitrophe excluant les numéros civiques pairs et impaires de ce segment les rues McLaren, St-Jean, du lac Maskinongé et Poitras, le boulevard Guindon, la rue Bélair et la limite municipale jusqu'au lac.

District électoral numéro 2 – (341 électeurs) : En partant d'un point situé à la jonction des rues Maskinongé et Désy, cette rue, les rues Sainte-Anne et Grenier, la limite municipale (vers le nord-ouest), la rue Bélair, le boulevard Guindon, les rues Poitras et Maskinongé, jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3 - (391 électeurs) : En partant d'un point situé à la jonction des rues Désy et Maskinongé, cette rue, les rues Saint-Gabriel et Marcel, la limite municipale (vers le nord-ouest), les rues Grenier, Sainte-Anne et Désy, jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 4 - (359 électeurs) : En partant d'un point situé à la jonction des rues St-Jean et McLaren, cette rue, les rues Alfred, Beauvilliers, Michaud, St-Georges, Beausoleil, Pacifique, St-Gabriel et St-Jean, jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 - (397 électeurs) : Le Lac Maskinongé, la limite municipale (au nord-est), les rues Beauvilliers, Alfred, Mondor et Provost incluant les numéros civiques pairs et impairs de ce segment, l'Avenue du Parc incluant les numéros civiques pairs et impairs de ce segment, la rue McLaren et son prolongement jusqu'au lac.

District électoral numéro 6 - (308 électeurs) : En partant d'un point situé à la jonction de la rue Beauvilliers et de la limite municipale, cette limite (à l'est et au sud), les rues Marcel, St-Gabriel, Pacifique, Beausoleil, St-Georges, Michaud et Beauvilliers, jusqu'au point de départ.

ARTICLE 3 - Le plan, tel que paraphé par le directeur général, délimitant les districts électoraux est joint en Annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante. En cas d'incompatibilité, le texte descriptif contenu au présent règlement prévaut.

ARTICLE 4 - Le présent règlement abroge et remplace le règlement CV. 499.

ARTICLE 5 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

149-06-2020

4.4 Renouvellement des assurances collectives – Desjardins Assurances

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et le Syndicat des Employés Municipaux sont partenaires, dans l'offre à son personnel, d'une assurance-collective, c'est la compagnie Desjardins Assurances qui fournira cette assurance aux employés de la Ville de Saint-Gabriel via la CSN.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie Desjardins Assurances à compter du 1^{er} juin 2020 pour une période de 16 mois, donc jusqu'au 30 septembre 2021 ;

QUE la directrice générale adjointe, Mireille Bibeau, soit et est par la présente autorisés à signer les documents requis au renouvellement, et ce, conditionnellement à l'approbation du syndicat.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mai 2020

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mai 2020, sous la cote « Bordereau No. 06-2020 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2020

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2020.

150-06-2020 6.2 Comptes à payer au 31 mai 2020

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 mai 2020, des chèques numéros 4169 à 4210 totalisant **50 301.70 \$** soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 mai 2020, des chèques numéros 4151 à 4168 totalisant **28 226.23 \$** soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

151-06-2020 6.3 Décompte progressif n° 4 et final des travaux exécutés – Jobert inc.

ATTENDU les travaux effectués par la firme Jobert inc. pour la réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue St-Jean.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Jobert inc., un montant de **58 447.84 \$** représentant le décompte progressif no 4 et final.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable d'avril 2020

Le greffier dépose le rapport d'exploitation de l'eau potable pour la période d'avril 2020.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation des eaux usées d'avril 2020

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période d'avril 2020.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

152-06-2020 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mai 2020

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

153-06-2020 11.2 Embauche inspecteur en urbanisme – Charles Beaupré

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adhéré au service d'inspection de la MRC de D'Autray ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Hubert, directeur du service de l'aménagement et de l'inspection du territoire de la MRC de D'Autray et Monsieur Luc Bossé, coordonnateur à l'inspection et à l'urbanisme, continueront d'assumer leur charge de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, tel que résolu précédemment ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner monsieur Charles Beaupré, inspecteur adjoint au service de l'aménagement du territoire et de l'inspection de la MRC de D'Autray, comme fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil désignent Monsieur Charles Beaupré à titre d'inspecteur adjoint afin d'assurer la charge de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE les membre du conseil désignent Monsieur Charles Beaupré à titre d'inspecteur adjoint pour l'application la réglementation d'urbanisme, d'environnement et de contrôle des nuisances, provenant de la Ville, de même que la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et sur le prélèvement des eaux et leur protection provenant du ministère de l'Environnement.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

154-06-2020 12.1 Sauveteurs plage – Saison 2020

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Sabrina Frigon à titre de « Chef-sauveteur à la plage » pour la saison estivale 2020, au taux horaire de **20.25 \$**.

QUE les membres de ce conseil, acceptent l'embauche de Roxanne Lamontagne à titre d'Assistante Chef-sauveteur à la plage pour la saison estivale 2020, au taux horaire de **18 \$**.

QUE l'embauche de trois (3) sauveteurs au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Maude Parent – au taux horaire de **15.75 \$**
- ✓ Éléonore Gareau – au taux horaire de **15.75 \$**
- ✓ Béatrice Gareau – au taux horaire de **15.75 \$**

QU'à ces salaires, s'ajoutent aussi des frais de formation et d'habillement, ce qui représente un budget d'environ **30 000 \$** pour la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité

155-06-2020 12.2 Camp de jour 2020 – Embauche des animateurs

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE l'embauche de trois (3) animateurs, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Vittorio Guisti – au taux horaire de **14.10 \$**
(subventionné **13.10 \$** / heure pour 280 heures)
- ✓ Samantha Tobar – au taux horaire de **13.60 \$**
(subventionnée **13.10 \$** / heure pour 280 heures)
- ✓ Julie Croisetière – au taux horaire de **15.10 \$**
(non-subventionnée car + de 30 ans)

QUE l'embauche de deux (2) animateurs-intervenants, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Jody Rever – au taux horaire de **13.85 \$**
(subventionnée **13.10 \$** / heures pour 280 heures)
- ✓ Valérie Gravel – au taux horaire de **13.85 \$**
(subventionnée **13.10 \$** / heure pour 280 heures)

QUE les énoncés de la présente résolution servent de base pour la facturation des dépenses totales de la saison 2020 du camp de jour, pour les partenaires impliqués à parts égales dans ce dossier, soient la Ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

**156-06-2020 12.3 Employé à la guérite – Débarcadère à bateaux sur le rang St-Augustin
– Saison 2020**

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE l'embauche de M. Jean-Claude Rogel à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Augustin, de la période de juin à début septembre 2020, au salaire et conditions tel qu'établi avec le candidat soit autorisé par ce conseil, soit au taux horaire de **14 \$** ;

QUE les coûts soient assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé ;

QUE le conseil autorise l'embauche d'une autre ressource à temps partiel dès que possible.

Adoptée à l'unanimité

157-06-2020 12.4 Patrouilleurs nautiques – Saison 2020

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE Véronique Vanier à temps partiel et Patricia Brousseau à temps plein sont embauchées par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleuse nautique pour la saison estivale 2020 afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes ;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacune des patrouilleuses nautiques à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment les patrouilleuses nautiques Véronique Vanier et Patricia Brousseau, fonctionnaires désignées aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2020 ;

QU'il soit aussi résolu d'accepter l'entente salariale établie entre les parties, soit un taux horaire de **15.50 \$** pour Véronique Vanier et de **17 \$** pour Patricia Brousseau.

Adoptée à l'unanimité

158-06-2020 12.5 Soumission – Sécurité plage – Saison 2020

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée offrant des services de sécurité à la plage, pour la saison estivale 2020 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, deux compagnies (Alpha Sécurité et Ultime Sécurité) ont été invitées à faire une offre ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le vendredi 29 mai à 10 h.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE compte tenu qu'une seule firme a soumissionné au tarif horaire de **26.95 \$** avant taxes, les membres de ce conseil acceptent donc l'offre de services de Alpha Sécurité ;

QUE le maire et le directeur général, soient et sont par la présente, autorisés à signer le contrat avec ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Soumission – Terrain de tennis

REPORTÉ

159-06-2020 12.7 Demande d'aide financière – Les loups de Saint-Gabriel

ATTENDU QUE Les loups de Saint-Gabriel ont fait une demande d'aide financière via la Politique de subvention ;

ATTENDU l'importance pour l'équipe de hockey Les loups de Saint-Gabriel de recevoir une aide financière pour le maintien de l'équipe de niveau senior à Saint-Gabriel.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de supporter financièrement l'équipe de hockey Les loups de Saint-Gabriel en défrayant 25 % des heures de glace pour une somme maximale de **2 500 \$** pour la saison 2020-2021 si celle-ci a bien lieu, montant qui sera versé au Centre sportif et culturel Brandon, après présentation du budget et des états financiers de l'organisation.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

160-06-2020 13.1 Autorisation à Daphné Kelly – Plan RésiliArt

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a récemment lancé un nouveau projet, le Plan RésiliArt, qui permet aux municipalités de la MRC d'obtenir du financement pour mettre sur pied des projets culturels, dans le but de garder une vitalité et un dynamisme culturel sur notre territoire malgré le contexte de pandémie de la Covid-19 ;

ATTENDU QUE la direction des loisirs sportifs et culturel du Centre sportif et culturel de Brandon a prévu une programmation d'été en ligne pour leurs citoyens qui consiste à des publications sur la page Facebook de la Ville de Saint-Gabriel du 1^{er} juin au 30 août ;

ATTENDU QUE les dimanches de cette programmation seront les journées culturelles qui permettront d'offrir du contenu original aux citoyens et d'encourager des artistes de la région.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent Daphné Kelly, Directrice des loisirs sportifs et culturels par intérim, à entreprendre les démarches auprès de la MRC de D'Autray pour avoir accès au Plan RésiliArt.

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

161-06-2020

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 1^{er} juin 2020 soit levée à 20h16.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Mireille Bibeau
Directrice générale adjointe et trésorière

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 2^{ième} jour de juin 2020.

Gaétan Gravel, Maire